MARIE-GENEVIÈVE DEZES

Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France Essai d'analyse historique (1880-1980)

Atmosphère lourde de journées historiques où la presse conservatrice prévoit, redoute le renversement de l'ordre établi par les minorités agissantes d'un contre-pouvoir syndical. Veilles d'élections fiévreuses où chaque parti tente de s'assurer l'appui d'un électorat de masse que, de leur côté, les syndicats mobilisent... Echanges percutants entre porte-parole des centrales ouvrières et des groupements patronaux qui se tournent vers le Gouvernement et son administration locale pour leur demander d'imposer une rencontre, une solution, ou au contraire leur contester tout droit d'intervention... Critiques et menaces, « petites phrases », « rendez-vous sociaux » publiquement pris qui doublent les négociations techniques entre patrons et salariés d'un dialogue indirect rituel, *ex cathedra*, associant l'opinion à leur lutte d'influences par les réunions, la presse, les tracts et les brochures, puis la diffusion audio-visuelle, lutte dont l'enjeu est son appui et, au-delà, celui du troisième partenaire social : l'Etat.

Chacun a en mémoire des images, des souvenirs de ces scènes diverses où s'illustrent la complexité des rôles du syndicalisme, comme la variété de nature du pouvoir face auquel il agit.

Ce peut être le Pouvoir, avec ce grand P qui connote méfiance et distance à l'égard du régime en place ; ou les institutions, le Gouvernement, les forces politiques, dont on se sent plus ou moins proche ; ou encore les pouvoirs publics, ensemble d'appareils d'intervention : l'exécutif, le législatif, le pouvoir de réglementation et de contrôle, les représentants techniques et locaux (on sait le rôle historique des préfets), sur lesquels salariés comme patrons jouent un rôle de pression, et qui ont pris dans l'histoire des relations sociales et des relations du travail une place croissante.

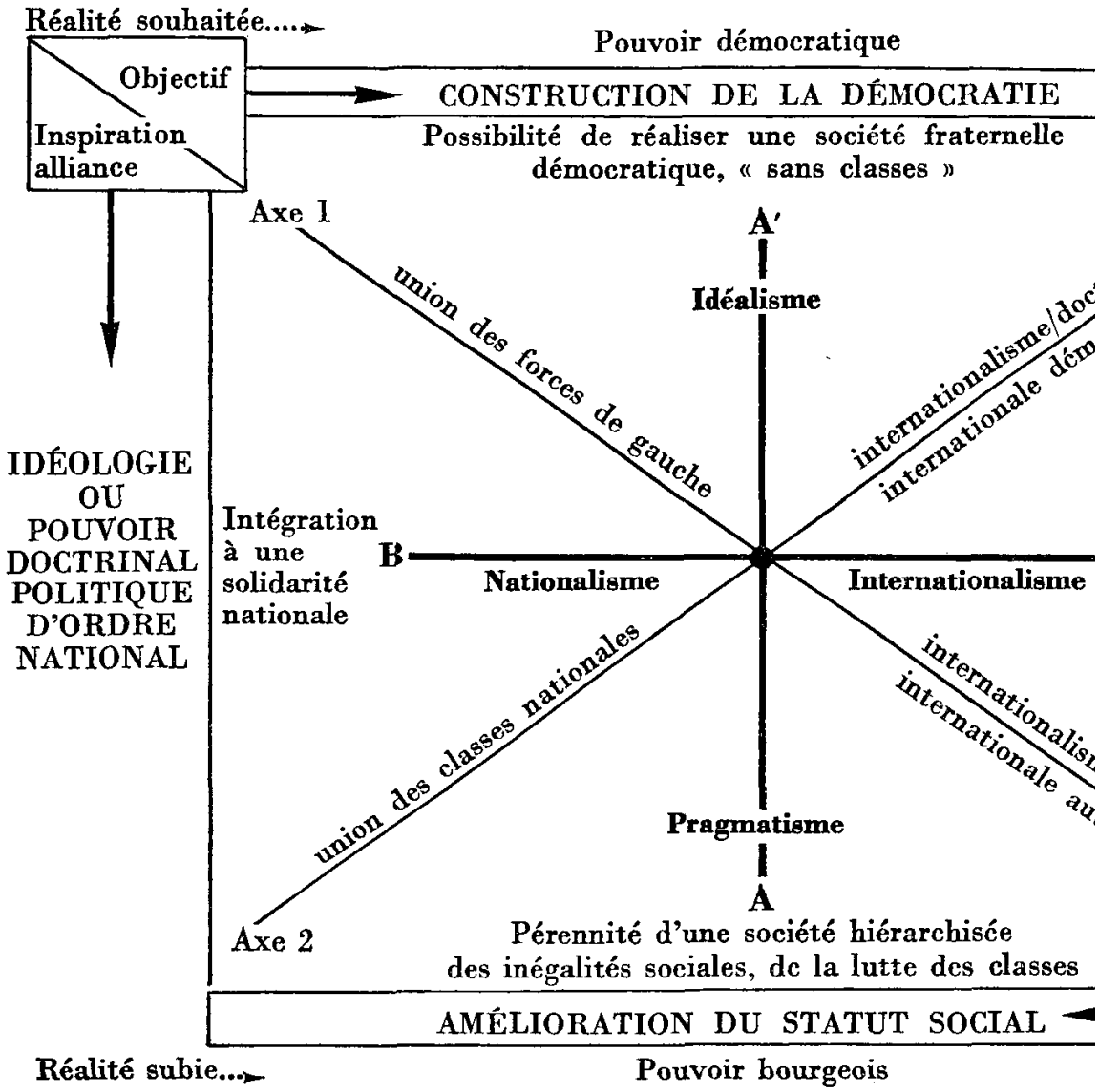
Réalité souhaitée....
Pouvoir démocratique
Objectif
Inspiration
alliance
CONSTRUCTION DE LA DÉMOCRATIE
Possibilité de réaliser une société fraternelle démocratique, « sans classes »
Axe 1
A'
Idéalisme
union des forces de gauche
internationalisme/doc
internationale dém
IDÉOLOGIE OU POUVOIR DOCTRINAL POLITIQUE D'ORDRE NATIONAL
Intégration à une solidarité nationale
B
Nationalisme
Internationalisme
union des classes nationales
internationalis
internationale au
Pragmatisme
A
Axe 2
Pérennité d'une société hiérarchisée des inégalités sociales, de la lutte des classes
AMÉLIORATION DU STATUT SOCIAL
Réalité subie...
Pouvoir bourgeois

La relation du syndicat à chacune de ces formes du pouvoir est variable dans le temps, non seulement à cause du changement de l'importance et de la nature de ces formes mêmes, mais en raison de son insertion dans un courant de pensée et d'action plus ou moins puissant, la puissance seule (fût-elle relative) permettant un dialogue réciproque entre représentants des salariés — devenus dès lors un pouvoir syndical — et représentants du pouvoir tout court.

Comment s'est exprimée cette puissance, dont on sait qu'elle n'est en France ni quantitative, ni financière comme en d'autres pays, c'est l'un des secrets d'un syndicalisme paradoxal envers lequel, depuis sa création jusqu'à nos jours — ce qui fait tantôt cent ans —, une majorité de salariés a formulé des reproches de « politisation » alors qu'il se proclame indépendant du politique, et affiché une attitude expectative tout en profitant des fruits de son action.

I. — CONTRE-POUVOIR OU CONTRE-SOCIÉTÉ LES LIMITES THÉORIQUES DE L'ACTION SYNDICALE

Pour une typologie historique. — Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces reproches sont nés avec le syndicalisme moderne, à l'époque où il a officiellement reçu droit de cité. Ils ne datent donc pas des divers accidents de parcours de mouvements dont les initiatives pouvaient paraître excéder le champ des attributions « normales » de l'organisation professionnelle, l'orientation, abusivement calquée sur la doctrine d'une formation politique nationale ou internationale dont les mots d'ordre font converger dans la pratique l'action d'adhérents de syndicats et de partis de sensibilités proches (ou qui, porteurs des deux casquettes, ont du mal à distinguer le moment où il faut ôter l'une pour coiffer l'autre). En fait, la définition de la normalité et de l'abus, des limites admises de l'action, et de la nature originale de l'idéologie, était inhérente à la constitution même du mouvement syndical, bien que les conditions de leur appréciation aient largement changé des années 1880 aux années 1980.

Cela explique qu'il soit difficile, dans une perspective historique, de reprendre entièrement les typologies, nombreuses et éclairantes, qui ont été établies par des sociologues pour définir l'essence de chaque type d'idéal, de chaque forme de stratégie. Essence n'est pas existence, et si l'on veut, comme c'est notre propos, retracer l'évolution effective du mouvement d'organisation revendicative des salariés, il nous faut établir une autre forme de typologie, recensant

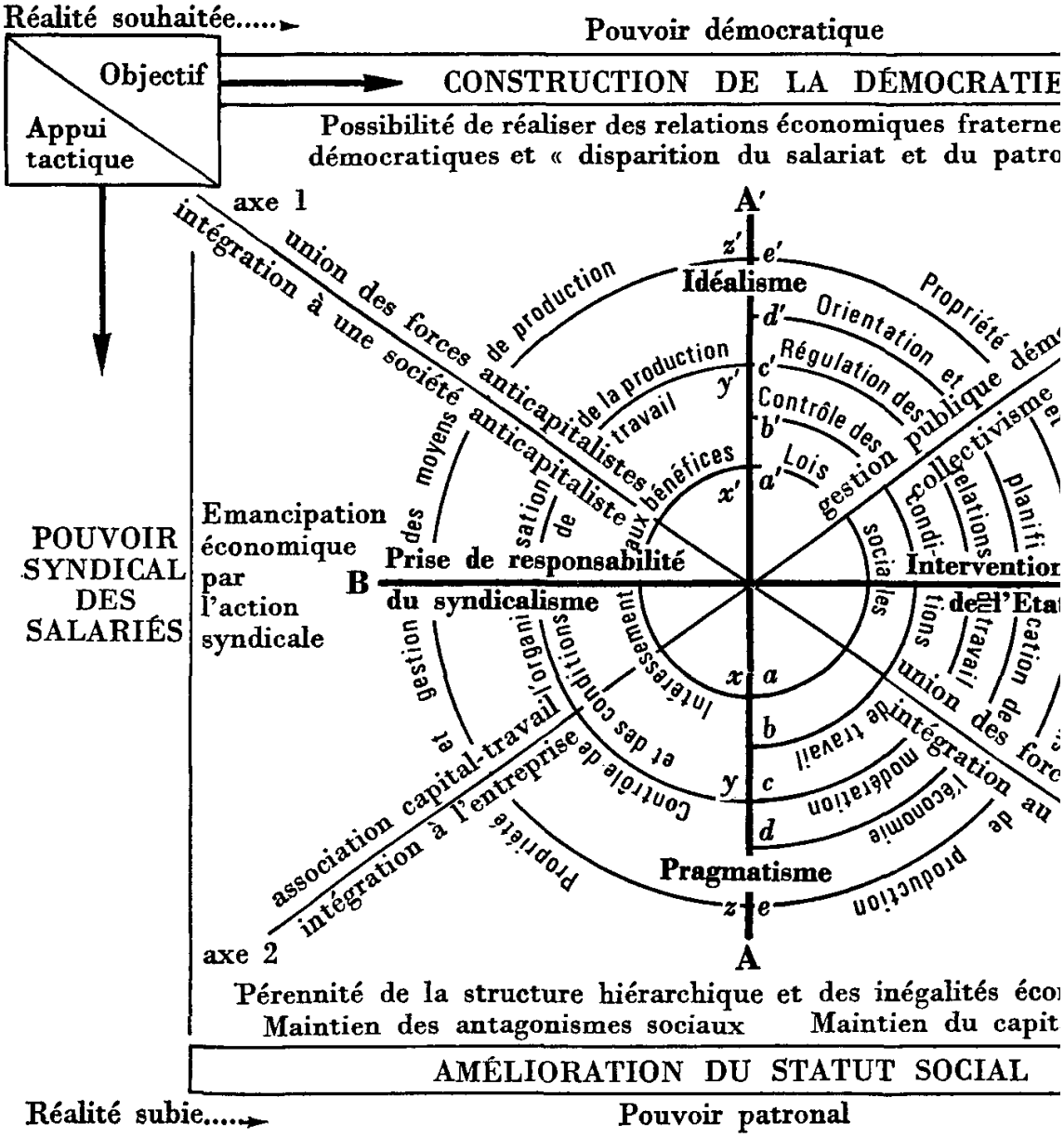
Réalité souhaitée.....
Pouvoir démocratique
Objectif
Appui tactique
CONSTRUCTION DE LA DÉMOCRATIE
Possibilité de réaliser des relations économiques fraterne
démocratiques et « disparition du salariat et du patro
axe 1
A'
Idéalisme
Pragmatisme
A
B
Prise de responsabilité
du syndicalisme
Emancipation économique par l'action syndicale
POUVOIR SYNDICAL DES SALARIÉS
union des forces anticapitalistes
intégration à une société anticapitaliste
Propriété
Orientation et
Régulation des
Contrôle des
gestion
Lois
collectivisme
planifi
Intervention
de l'Etat
union des forc
intégration au
de
production
intégration de travail
modération
l'économie
Contrôle de l'entreprise
et des conditions
Intéressement
association capital-travail
gestion
des moyens de production
de la production
travail
aux bénéfices
sociales
Condi-
relations
cation
tions
axe 2
Pérennité de la structure hiérarchique et des inégalités éco
Maintien des antagonismes sociaux
Maintien du capit
AMÉLIORATION DU STATUT SOCIAL
Réalité subie.....
Pouvoir patronal

les éléments à prendre en compte pour en définir le cadre idéologique (voir schéma I) et le champ concret (voir schéma II).

C'est en effet la séparation, tantôt artificielle, parfois insuffisante, entre ce que les syndicalistes des origines appelaient l' « idée d'avenir » et ce qu'ils classaient « besogne quotidienne » qui est à la base de la définition d'une légitimité du pouvoir syndical. Dès avant la première guerre mondiale, l'anarcho-syndicalisme en donnait une version maximaliste en établissant, avec sa victoire politique au sein d'une CGT unifiée depuis 1902 mais divisée en courants rivaux, ce qu'on a appelé la « Charte d'Amiens ». Cette charte est celle d'un syndicalisme mis au service d'un projet de contre-société, qui joue à l'égard de ses adhérents un rôle de société, qui les soutient mais les distingue par rapport à un système existant « bourgeois », et exerce dans son cadre une action de contre-pouvoir pour valoriser leur statut socio-politique (intérêts moraux, dignité du travailleur), comme leur condition économique de salariés.

Ce texte fondamental pose en fait le rapport réforme/révolution. C'est là une des distinctions les plus controversées : la CGT unitaire primitive (1895/1902-1921) lui a consacré avant la première guerre mondiale un nombre considérable d'écrits et d'enquêtes ; c'est elle qui, après avoir causé des dissensions internes menaçant l'unité dès 1909, motive le divorce de 1921-1922 entre CGT et CGTU, et fonde le clivage actuel entre héritiers modérés ou intransigeants du syndicalisme tant chrétien que laïque des origines.

L'engagement militant contestataire. — Un premier aspect de cette distinction est l'intensité de l'engagement militant contestataire. Une partie des adhérents et même des militants du mouvement syndical ont une mentalité pragmatique ; intégrés à la société existante dont, soit ils ne souhaitent pas, soit ils ne pensent pas pouvoir sortir, ils y pratiquent exclusivement une action de contre-pouvoir économique (champ BAB′ du schéma II), laissant théoriquement aux « partis et groupes de pensée » le champ de la construction politique (schéma I) et de la réorganisation radicale du système économique (champ BA′ B′ du schéma II). D'autres se veulent « transsociétaux », et souhaitent au contraire travailler à la fois dans le cadre de la revendication économique comme les premiers, tout en définissant un projet de société qui l'inspire et la maximalise. Ce clivage est donc double. D'une part, il distingue « apolitiques » et « politiques », la politique étant la reconstruction des fondements de l'organisation sociale autant que l'alliance ouverte avec des pouvoirs d'ordre idéologique ou proprement partisan. D'autre part, il sépare, au sein

même du syndicalisme « transsociétal », ceux pour qui le projet est en fait seulement un idéal, un modèle ou un « mythe mobilisateur » de ceux qui croient fermement à la possibilité de sa réalisation concrète, incarnée ou non dans une société étrangère ou un programme détaillé de changement de la société française (position plus ou moins proche de A′ sur l'axe pragmatisme/idéalisme AA′).

L'autonomie du projet syndical. — Un second aspect de cette distinction repose sur le type d'alliances idéologiques et politiques réellement pratiquées par le mouvement syndical. Il peut — tout en se cantonnant dans le pragmatisme économique — envisager une transformation de la société qui par nature échappe aux classifications strictement politiques, comme le syndicalisme transsociétal « moral », chrétien et humaniste. Il conclut, pour appuyer sa stratégie revendicative, des alliances permanentes avec des forces de proposition nationales et/ou internationales, ou des associations conjoncturelles avec des puissances en place : autre aspect d'un clivage entre idéalisme et pragmatisme qui, cette fois, pose de graves problèmes à des organisations obligées de se prononcer sur l'autonomie de leur projet syndical. Autonomie de l'action syndicale : peut-elle ou non se passer de l'intervention de l'Etat, donc d'une délégation partielle du pouvoir syndical de réforme aux pouvoirs publics, que l'Etat lui-même est plus ou moins disposé à accepter selon le degré de libéralisme des hommes qui le dirigent, et dont la nature et les modalités font l'objet de vives controverses au sein des organisations professionnelles (axe OB′ du schéma II). Peut-elle ou non accepter l'intégration à l'existant, prendre des responsabilités directes dans la société non encore transformée ? voilà encore un thème de débats et de différenciation (axe OB du schéma II). Autonomie de l'idéologie syndicale : peut-elle se contenter d'un recours aux forces en place, peut-elle se satisfaire des théories favorables au maintien de l'existant (secteur BAB′) ou est-il nécessaire pour faire progresser la revendication que s'établissent des liens permanents plus ou moins institutionnels avec des forces idéologiques incarnées dans des partis nationaux, des mouvements internationaux, des pouvoirs transnationaux ? (secteur BA′ B′ du schéma I).

Le mouvement transsociétal moral que constitue le *syndicalisme humaniste chrétien* a été profondément affecté par son rattachement idéologique au mouvement international de la pensée religieuse, et plus particulièrement à l'enseignement pontifical. Le passage du syndicalisme mixte et des théories néo-corporatives à un « syndicalisme séparé » et à l'organisation d'une revendication salariale ne

devient légitime pour les salariés catholiques qu'à partir de l'*Encyclique Rerum Novarum* du pape Léon XIII. De même, sur le plan politique, l'intégration à la société présente, le passage d'un « clan » qualifié par le pouvoir en place de « réactionnaire » à celui de la majorité républicaine date du « Ralliement » au régime républicain imposé par le même Léon XIII. De ce pontificat date donc la séparation entre corporatisme ultramontain, et syndicalisme inspiré par la « doctrine sociale de l'Eglise », travaillant dans le cadre des réalités nationales qu'illustre, après les débuts modestes de la fin du XIXe siècle, l'essor de la CFTC qui rassemble en 1919 les organisations de salariés chrétiens. Le lent glissement de cette « doctrine sociale » d'un libéralisme autoritaire à des conceptions démocratiques du débat idéologique et de l'organisation économique, dont le second très grand tournant se situe au moment du pontificat de Jean XXIII, explique et justifie la montée, au sein de la CFTC, des forces anticorporatistes qui refusent la charte du Travail de Vichy, des forces anticapitalistes qui permettent la signature en commun avec la CGT, d'un *Manifeste* qui en novembre 1940 marque le désaccord de dirigeants représentatifs de la CFTC avec le principe statutaire de la « collaboration entre les producteurs » ; la consécration de cette évolution étant en 1959 l'adoption d'un rapport sur la planification démocratique qui marque un renversement de majorité. Elle s'institutionnalise en 1964 par la rupture entre CFTC « maintenue » et CFDT. La modification des positions de l'Eglise n'est sans doute pas étrangère au caractère légitime de la victoire de la CFDT « déconfessionnalisée » qui emporte en effet une majorité d'adhérents mais aussi le capital historique de la CFTC (siège, archives), et vogue sans profonds désaccords internes vers la reconnaissance historique de la lutte de classes (1968) et la définition d'une forme non plus seulement humaniste, mais socio-économique de réforme de la société : l'autogestion (1970). C'est une évolution dans le temps le long de l'axe 2 (schémas I et II).

De même, le *courant cégétiste* est affecté par les modifications de structure du mouvement socialiste international dans lequel il s'insère. La scission de la CGT après la première guerre mondiale n'est pourtant pas seulement due à l'apparition d'une IIIe Internationale socialiste proposant un modèle de socialisme réalisé et contestant à la IIe Internationale le droit de définir l'orthodoxie du comportement socialiste. Adhérer ou non à l'Internationale syndicale rouge de Lénine est un thème essentiel de la scission de 1921, ses partisans minoritaires créant la CGTU en 1922. Se démarquer ou non du socialisme soviétique est aussi un aspect essentiel des divergences stratégiques entre les cégétistes « Force Ouvrière » qui, le poids et l'image

de l'URSS ayant changé entre 1921 et 1947, se retrouvent minoritaires face à leur ancienne minorité qui conquiert alors la légitimité et l'héritage de la vieille CGT. Mais ce lien international ne fait que matérialiser des divergences stratégiques internes et permanentes du mouvement socialiste. Dès les origines, il se pose les mêmes questions, que l'on retrouve en permanence au moment des scissions.

Le syndicalisme doit-il définir seul sa propre voie de transformation, la réforme économique (schéma II), ou doit-il instituer une liaison permanente entre conquête du pouvoir démocratique en politique et en économie ? Cette liaison est maintenue à son niveau minimum : l'alliance électorale entre syndicalistes et forces politiques anticapitalistes par le syndicalisme révolutionnaire qui fait échec à la tentative guesdiste de liaison entre direction syndicale et direction socialiste de la contestation du pouvoir existant ; la motion Renard présentée en ce sens au Congrès d'Amiens de 1906 est repoussée et donne lieu en réponse à la motion Griffuelhes, à la fameuse charte d'Amiens. Les propositions de Millerand qui cherche une association du syndicalisme à l'Etat pour la régulation de la lutte sociale et de la négociation contractuelle rencontrent également une forte hostilité. L'échec de l'internationalisme prolétarien que constitue la participation des salariés à la guerre de 1914 incline la majorité de la CGT, avec Jouhaux, à pratiquer au contraire une « politique de présence » pour développer lentement le socialisme en France, l'appui de l'Etat même dans sa forme technocratique présente étant nécessaire pour réaliser une amorce de démocratisation de la gestion économique. Cette pratique est reprise par FO.

La ligne de partage entre réformistes et transsociétaux du mouvement cégétiste se situe donc sur un autre axe que dans le cas du syndicalisme chrétien : celui du rejet en bloc ou en partie du système d'alliance politique, remplacé dans le cas du syndicalisme révolutionnaire (et plus tard des gauchistes) par une « action directe », moyen multiforme de « pesée sur la société capitaliste » dans son ensemble : manifestations, grèves, boycott, sabotage, violence armée, grève générale. Axe double : celui de l'opposition entre internationalisme prolétarien et alliance des classes nationales (I, B′ O/BO), et de l'opposition entre construction contractuelle ou bureaucratique de la démocratie économique (II, BO/B′ O).

Facteur essentiel des grandes évolutions et des grandes ruptures des mouvements syndicaux qui en sont porteurs, l'idéologie est aussi la cause de l'accusation de politisation qui leur est adressée. Le parallélisme d'évolution entre pouvoir d'inspiration et force d'action, les débats intenses qui se développent à chaque tournant, appa-

raissent d'autant plus étonnants aux militants du syndicalisme indépendant intégré que leur champ idéologique et stratégique est plus restreint : celui de l'existant, tant sur le plan de l'économie que de la politique (secteur AOB des schémas I et II). Cela ne veut pas dire que leurs projets d'amélioration du statut social soient immobiles par rapport aux dynamiques sociales, mais qu'ils se situent ailleurs : dans le cadre individuel de la réussite personnelle et familiale, ou sur le plan d'un changement collectif autre que l'on peut définir d'après les théories positivistes qui ont longtemps inspiré ces milieux : celui du progrès technique et culturel.

La politisation, c'est donc la présence d'un militantisme contestataire global que l'on dénonce pour garder ses distances. Sur ce militantisme, il y a beaucoup à dire. Frein ou moteur du pouvoir syndical dont il définit les limites et le champ d'action, il tient en fait aux réactions des militants à l'usure du temps, à la force des choses.

II. — L'USURE DU TEMPS ET LA FORCE DES CHOSES ÉTAPES HISTORIQUES DE LA RELATION SYNDICAT/POUVOIR

L'évolution de la conjoncture. — L'usure du temps c'est, bien sûr, l'effet de lassitude qui, devant la résistance des structures traditionnelles, a érodé l'élan global de l'ancien pouvoir syndical révolutionnaire, laissant à l'Etat la construction de la cité de demain. La force des choses, c'est l'évolution économique qui fait passer le dialogue patronat/salariés du rapport de face à face au rapport bureaucratique, la décision du plan local au plan international, l'orientation de la production d'une manœuvre autonome de l'entreprise à l'organisation globale de stratégies complexes. Dès lors, le syndicat de base n'est plus à même, comme au temps du syndicalisme révolutionnaire, de se saisir de l'ensemble des données pour construire à lui seul l'économie ; mais il peut chercher à en maîtriser le développement : c'est toute l'ambiguïté de la notion de syndicalisme de contrôle.

Contrôle des salariés sur l'entreprise, dans un cadre nouveau de restructuration anticapitaliste de la production et de concertation démocratique ; c'est le projet cédétiste : planification démocratique, autogestion...

Contrôle des salariés sur l'activité économique nationale, par une participation accrue de leur représentation dans les organes de gestion collective faisant basculer le socialisme d'Etat technocratique (II, *e*OB') vers un collectivisme démocratique ou une autogestion socia-

liste : c'est le projet cégétiste, attesté dans les plans de 1920 et 1934, les projets de nationalisation depuis 1945 (II, *e'* OB').

Dans tout cela, il y a matière à renouveler et le « grain à moudre » de la pratique quotidienne, et l'engagement militant usé. C'est du reste ce que pensent les dirigeants syndicaux qui, depuis la crise culturelle de 1968, et surtout depuis la crise économique de 1974 ont fait prendre à la contestation économique un nouveau tournant sociétal. A trop s'occuper de la vie hors travail, cependant, ne vide-t-on pas le vieux syndicalisme industriel de son sens et de ses raisons d'être militantes, et dans la concurrence qu'on lui fait affronter avec les associations politiques et conviviales, ne lui fait-on pas perdre l'originalité de son rôle de prise en charge sociale ?

L'intégration au système. — Au vu de l'évolution réelle des rapports entre syndicats, pouvoir et masses on peut penser que ce type de débat est en fait depuis longtemps dépassé.

Tout d'abord, du fait de l'intégration du syndicalisme contestataire au fonctionnement de la société existante, qui lui a procuré des fonctions nouvelles. Ces fonctions ont été d'abord refusées, lors de l'épisode millerandiste, parce que le mouvement socialiste ne voulait pas s'aligner sur ce qu'il considérait comme la trahison d'un socialiste participant (pour la première fois) à un gouvernement bourgeois. Le même reproche de collaboration de classe s'est attaché à la politique de « présence » de la CGT après la première guerre mondiale, qui marque le développement d'un intérêt du syndicalisme pour la participation à diverses formes collectives d'organisation de l'économie, qui s'étend à la CFTC, productrice d'un plan non dirigiste en 1935. Puis c'est l'essor d'une véritable association à la gestion collective de l'économie après la deuxième guerre mondiale, qui couvre tout le champ de l'intervention de l'Etat, de la protection sociale (gestion des Caisses de Sécurité sociale) à l'action socio-économique (participation au Conseil économique et social), à l'orientation de l'économie (commissions du Plan) et à son organisation (représentation dans les organes dirigeants des entreprises nationalisées), plus ou moins intense selon le climat politique (favorable surtout au moment du tripartisme, puis sous Mendès France). Parallèlement, les grandes organisations syndicales sont reconnues comme négociateurs nationaux, seuls capables d'encadrer les masses en cas de conflit social grave (Matignon, 1936, Grenelle, 1968). La relance de la politique contractuelle par des hommes politiques libéraux et productivistes (gouvernements Pompidou - Chaban Delmas) rend plus permanente l'affirmation du rôle d'interlocuteur social du syndicalisme. Parfois cela relève du

pur spectacle : débats télévisés Ceyrac-Séguy de 1970, Fontanet-Maire de 1972. Toujours est-il que désormais le chef syndical n'est plus le représentant d'un groupe de pression parmi d'autres, mais un « corps intermédiaire », comme le dirigeant de parti, sur le plan socio-économique, entre le pouvoir et la masse. On ne peut plus imaginer en tout cas qu'il soit accusé brusquement de menées insurrectionnelles et jeté en prison à la veille d'une manifestation comme cela arriva en 1906 au secrétaire général de la CGT.

Cette intégration au jeu sociopolitique a été payée.

D'une part, on l'a vu, les organisations « transsociétales » ont généralement renoncé à marquer aussi nettement que par le passé leur attachement aux mouvements internationaux, qu'ils soient d'ordre moral (déconfessionnalisation), économique (passage de la notion d'internationalisme prolétarien à celle de solidarité professionnelle internationale), politique (désaveu public du principe de la courroie de transmission par les syndicalistes cégétistes). Cela n'empêche pas que, dans la pratique, ces liens existent. Mais on ne refusera plus, comme du temps du syndicalisme révolutionnaire, de reconnaître la solidarité nationale, sous le prétexte soit que la patrie de l'ouvrier est là où son ventre est plein (formule de Griffuelhes), soit que l'armée ne peut avoir le soutien ouvrier puisqu'elle est l'alliée du patron, du fait de son concours à la répression des grèves. Le tournant de 1914, où le syndicalisme révolutionnaire s'associe à l'Union sacrée, est perçu comme une trahison et vivement reproché à Jouhaux qui se défend en indiquant que ce sont ses homologues allemands qui les premiers ont trahi en refusant la grève générale internationale prévue pour empêcher la guerre. La défense de la patrie républicaine n'est plus remise fondamentalement en question par la suite, et le syndicalisme prend l'habitude de descendre dans la rue pour défendre les institutions (1934, 1936, 1958), de participer à la guerre (la Résistance et le CNR succèdent à l'Union sacrée), et aux reconstructions d'après-guerre. La CFTC sort de sa réserve apolitique à partir de 1936 en ce qui concerne le soutien aux institutions, et est un partenaire du second effort de guerre, ce qui lui donne un statut d'interlocuteur national encore récusé lors de Matignon. Les restrictions au rôle d'interlocuteur national se portent sur le seul mouvement syndical dont l'action puisse apparaître comme de dimension constamment internationale. La CGTU, en 1938, est exclue de la CGT réunifiée en 1936 pour n'avoir pas condamné le pacte germano-soviétique. La CGT, à partir de 1947, subit le contrecoup de l'arrêt du tripartisme qui lui ôte son rôle de « gestion » et de la guerre froide qui la lance dans une action anti-atlantique et anti-européenne : elle disparaît

des organes de gestion collective nationale (veto du Gouvernement) et refuse une participation au mouvement syndical européen. Elle semble sortir définitivement du ghetto en 1968 : traitée en partenaire privilégié à Grenelle par G. Pompidou, elle demande sur sa lancée sa réintégration aux institutions dont elle était exclue, en particulier aux commissions du Plan. A partir de cette date, syndicalistes, contestataires ou intégrés représentatifs sont tous admis à délibérer sur l'orientation collective de l'économie, c'est le prix de leur rôle national nouveau d'encadrement des masses

Syndicats et formes nouvelles de l'Etat. — En effet, le rôle ancien de défense du salarié dans l'entreprise semble avoir atteint en 1968 les limites que le syndicalisme transsociétal se fixe dans le cadre du système capitaliste existant. La section syndicale d'entreprise marque la reconnaissance de son pouvoir de contrôle qui, comme dans le cas du comité d'entreprise, doit éviter de devenir responsabilité économique paritaire : d'où le refus de la cosurveillance comme de la cogestion. Par contre, il lui apparaît désormais possible de renouveler son rôle dans le secteur d'intervention de l'Etat. Il n'a même pas besoin de changer de techniques, sauf qu'il y faut plus de moyens. Un exemple : le négociateur se présentait devant l'expert de l'entreprise privée avec les dossiers préparés au syndicat ; pour contester à l'INSEE le monopole de fixation de l'indice des prix, la CGT a dû créer un véritable Institut.

C'est que l'Etat n'est pas un patron comme un autre. C'est le même pouvoir qui, autrefois, complétait l'action syndicale en élaborant et imposant des lois sociales et ouvrières, et en intervenant comme arbitre et médiateur. Son intervention est d'ailleurs devenue si puissante, selon le CNPF, qu'elle l'aurait contraint — à ce qu'on disait à l'Assemblée générale de 1955 — à une reprise de son action contractuelle pour éviter pire. Compensant la faiblesse relative du syndicalisme de salariés, c'est encore l'Etat qui assure par voie réglementaire l'extension des accords signés.

S'affronter à lui dans le cadre de relations du travail ordinaires, même si le syndicalisme est mieux protégé dans le public que dans le privé, est supposer un accueil plus favorable de sa part que de celle du patronat classique. Il fut un temps où le secteur public faisait office de vitrine du progrès social où les accords de chez Renault étaient la locomotive de la politique contractuelle. Puis la gestion tripartite prévue à la Libération a basculé en faveur du partenaire le plus puissant. Les relations se sont détériorées, comme l'a révélé le rapport Toutée, et, en dépit de nombreuses modifications de la

politique contractuelle particulière du secteur (commission Grégoire, contrats de progrès), elles sont allées en empirant. Cela s'explique par le fait que, si l'Etat est un partenaire exceptionnellement puissant, le syndicalisme non seulement y est mieux représenté qu'ailleurs, mais aussi y détient un pouvoir particulier. Celui de la célébrité ancienne de leur entreprise comme vitrine sociale : ne disait-on pas : « Il ne faut point désespérer Billancourt ? » mais ce pouvoir-là commence à s'estomper, car le démantèlement de la « forteresse ouvrière » de naguère fait éclater en trop de points le combat syndical, et on se soucie moins de désespérer Créon ou Flins. L'argument principal est aujourd'hui comme hier — voir la grève des électriciens, celle des postiers, avant 1914 — détenu par ceux qui peuvent ouvrir et fermer les manettes qui donnent accès à un service public. Voilà qui repose continuellement le principe du droit de grève des fonctionnaires ; hier, avant 1914, dans l'opposition, la gauche y était favorable. Responsable devant l'opinion quand elle participe au Gouvernement, elle se divise. Eternel problème du service public/salut public.

Il est vrai que là aussi le rôle syndical devient ambigu. Peut-on participer à la gestion collective pour organiser l'activité économique du pays quand on n'est pas d'accord avec l'orientation politique de cette gestion collective ? C'est le problème éternel lui aussi de l'opposition entre le secteur public en système capitaliste (collaboration millerandienne, politique de « présence » de la CGT de Jouhaux : modèle de la direction d'Etat technocratique, récusé à chaque époque par le syndicalisme alors contestataire), et le secteur public en système socialiste (modèle du collectivisme démocratique : partie dirigiste théorique des plans CGT de 1920 et 1924, théorie des nationalisations de la CGT depuis 1945), modèle non réalisé qu'on ne conteste qu'en fonction d'expériences étrangères, de celle du secteur public, ou de l'analogie avec la limitation de l'engagement du syndicat dans la gestion de l'entreprise privée, restreint en système capitaliste à la présence de contrôle de la section syndicale et au rôle purement social du comité d'entreprise.

La cogestion et la cosurveillance au niveau de l'économie nationale ne se posent pas avant 1981 comme un problème urgent, vu le caractère symbolique de la participation syndicale à la planification, et le caractère hypothétique de sa participation à la gestion, néanmoins préparée par l'élaboration ou le soutien de programmes de gauche, dont le caractère de plus en plus officiel et le soutien parfois massif par des coalitions politiques soulèvent des espérances et créent des retours à la syndicalisation lorsque l'espoir est déçu (CFDT, 1978 :

« recentrage » du Congrès de Brest après l'échec du Programme commun et des législatives). La gauche n'en acquiert pas moins un rôle nouveau, où le syndicalisme tient sa part. Gouvernement fantôme à la mode britannique pour le domaine économique et social, le syndicalisme transsociétal édicte des programmes de reconstruction qu'il appuie parfois d'actions « directes », renouvelées par l'apport de techniques nouvelles à la vieille inspiration du syndicalisme révolutionnaire : l'exemple du conflit lorrain et de ses radios libres en marque le développement, limité par le respect nouveau du droit des personnes (on cherche à éviter les séquestrations de cadres, par exemple).

Gouvernement fantôme pour le social, groupe d'intérêts revendicatif des secteurs privés et publics, le syndicalisme est cent ans après ses débuts l'animateur du débat social. Il n'est pas seul : les partis lui font concurrence en s'introduisant dans l'entreprise, et le patronat qui lui n'a pas besoin d'y entrer développe depuis les Assises de Marseille de 1972 une intense activité théorique et pratique d'innovation. Mais le syndicalisme transsociétal joue toujours son rôle de laboratoire d'idées, associant aujourd'hui comme hier à des secteurs « études » et « publications » désormais structurés des cercles très larges de sympathisants, faisant déborder le débat sur la contre-société bien au-delà du cadre toujours restreint d'un système de minorités agissantes.

Gouvernement fantôme ou syndicat de gestion d'un pouvoir de gauche ? La question est grave et reposée à chaque espoir électoral. Le syndicalisme français a dans son histoire beaucoup d'exemples dissuasifs : Clemenceau prenant le pouvoir de mains syndicales et s'en servant pour briser la grève, Blum ne pouvant défendre les conquêtes sociales contre Daladier. Il a aussi un recul d'habitude devant la prise de responsabilités économiques en système capitaliste où, transsociétal ou non, il mène vis-à-vis du pouvoir le jeu difficile de la méfiance et de la nécessité.